

## INTERDICTION

Loteries, hauts parleurs, sources de chaleur (hamburgers, cacahuètes, friture, kébab, etc.) ; la vente d'animaux, arme blanche, etc.

## SÉCURITÉ - HYGIÈNE PRÉSERVATION DU DOMAINE PUBLIC

Les exposants ne pourront pas installer leurs équipements ou véhicules aux points de cisaillement et sur les bouches à incendie matérialisées par de la peinture jaune. En permanence, ces bouches à incendie ne devront jamais être encombrées et devront toujours rester accessibles. À cet effet, un espace d'un mètre mesuré de part et d'autre de leur axe devra rester dégagé.

Un passage de 5 m de largeur, matérialisé par des traces de peinture sera prévu pour l'accès éventuel des services de sécurité et de secours dans toutes les voies de la brocante. Aucun débord ni surplomb sur ce passage ne sera admis sous peine de verbalisation.

Il est interdit aux exposants d'implanter des piquets ou tous autres supports similaires sur les revêtements des artères et trottoirs ou de les détériorer. Les contrevenants seront rendus responsables des dégâts occasionnés et comme tels poursuivis et exclus des prochaines brocantes ou activités commerciales.

Le stationnement des véhicules sur les trottoirs sera impérativement interdit et immédiatement sanctionné sauf autorisation municipale.

## PROPRETÉ

Les exposants ne devront laisser traîner aucun papier, paille, verdure... Ils emporteront à leur départ caisses, emballages qu'il leur est interdit d'abandonner sur place.

Pour les véhicules admis dans la brocante, l'exposant devra prévoir une protection sous le véhicule pour éviter toute perte d'huile.

L'accès au lieu de déballage s'effectuera de 5 h à 6 h.

Les véhicules devront être dégagés impérativement pour 6 h.

La vente commencera le jeudi 30 mai 2019 à 6 h pour se terminer à 17 h 30. La chaussée devra être impérativement libérée pour 18 h sous peine de sanction.

## AUCUN EXPOSANT NE POURRA QUITTER LA BROCANTE AVANT 17 H 30

En outre, il est précisé que les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'organisation du marché conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent que vous pouvez exercer en vous adressant au service de la Domanialité publique de la Direction des affaires juridiques. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

## TARIFS ET DOCUMENTS A FOURNIR

### EMPLACEMENT POUR

#### ➤ Un particulier (4 X 2 m) : 25 €

À fournir :

- 1. Le bulletin d'inscription dûment complété,
- 2. La copie de la carte nationale d'identité,
- 3. Un justificatif de domicile,
- 4. Un chèque libellé à l'ordre du régisseur de la domanialité publique, ou paiement en espèces en mairie,
- 5. Une enveloppe timbrée au tarif en vigueur (22 cm x 11 cm) libellée à vos nom et adresse pour la réponse.

#### ➤ Un professionnel (4 X 4m) : 45 €

À fournir :

- 1. Le bulletin d'inscription dûment complété,
- 2. La copie de la carte nationale d'identité,
- 3. Extrait K bis d'inscription au registre du commerce, année en cours,
- 4. Attestation d'assurance du véhicule,
- 5. Un chèque libellé à l'ordre du régisseur de la domanialité publique, ou paiement en espèces en mairie,
- 6. Une enveloppe timbrée au tarif en vigueur (22 cm x 11 cm) libellée à vos nom et adresse pour la réponse.

#### ➤ Accès commerce sans déballage : gratuit

À fournir :

- 1. Le bulletin d'inscription dûment complété,
- 2. Une enveloppe timbrée au tarif en vigueur (22 cm x 11 cm) libellée à vos nom et adresse pour la réponse.

MAPID



JEUDI 30 MAI 2019  
DUNKERQUE-CENTRE

MARCHÉ  
AUX PUCES  
INTERNATIONAL  
DE DUNKERQUE



DUNKERQUE

# MAPID Jeudi 30 mai 2019

INSCRIPTIONS DU 1<sup>ER</sup> MARS AU 30 AVRIL 2019

Dossier à retourner complet au service Domianialité Publique  
Hôtel de Ville - B.P. 6 537 - 59386 DUNKERQUE Cedex 1.

Permanence physique et téléphonique  
de 9 h à 12 h 30, du lundi au vendredi au 03 28 26 28 42

Nom/Prénom : .....

Adresse complète .....

Tél. ....

Mail : .....

Enseigne : .....

N° siret (si professionnel) .....

N° déclaration en sous-préfecture (si association) : .....

Nature de la marchandise .....

Métrage demandé .....

Type de véhicule .....

Numéro d'immatriculation .....

N° emplacement année précédente : .....

Je déclare avoir pris connaissance et accepter  
le règlement ci-joint.

Signature obligatoire  
précédée de la mention « Lu et approuvé ».

Date : .....

UNIQUEMENT POUR LES COMMERÇANTS SÉDENTAIRES

JE SUIS OUVERT

JE SUIS FERMÉ



2019

# MARCHÉ AUX PUCES INTERNATIONAL DE DUNKERQUE

